

Intégration des lieux de culte – démarche réglementaire à Montréal-Nord

Présentation au chantier « Les municipalités et la diversité religieuse »

17 novembre 2023, Montréal



Communication dans le cadre du Chantier Les municipalités et la diversité religieuse

Université de Montréal

17 novembre 2023











https://murel.openum.ca/



Ordre du jour

- Mise en place de la démarche réglementaire
- Participation des lieux de culte
- Résultats observés



Constats 2010 - 2013









Constats 2018

- Non conformités persistantes et enjeux de sécurité
- Cohabitation difficile avec le voisinage
- Application réglementaire difficile

Nouvelle modification réglementaire Approche collaborative



Rencontres avec les lieux de culte

Objectif: Que les activités des lieux de culte aient lieu dans un cadre propice et sécuritaire.

1ère rencontre en novembre 2018

- Explication de la démarche
- Appel à la collaboration



1. Inscription volontaire

Taux de réponse estimé à 83%



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES LIEUX DE CULTE

Nom de l'organisme				
Adresse				
Confession				
PERSONNE MANDATÉE POUR REPRÉSENTER L'ORGANISME DANS LA PRÉSENTE DÉMARCHE				
Nom, prénom				
Lien avec l'organisme				
Téléphone				
Courriel				
HISTORIQUE DE LA PRÉSENCE DE VOTRE COMMUNAUTÉ AU CANADA				
Date de début d'occupation à l'adresse actuelle				
Raison du choix du site				
Adresse précédente (s'il y a lieu)				
L'espace actuel répond-il à vos besoins présents ? Futurs ?				

OMBRE DE FIDÈLES	
ctuel	
y a 5 ans	
stimé dans 5 ans	

CTIVITÉS PRATIQUÉES

our chaque activité, veuillez indiquer le nombre de participants, la fréquence et la durée de activité et le type d'accompagnement et d'équipement requis :

	Nombre de participants	Fréquence de l'activité	Durée de l'activité	Type d'accompagnement et d'équipement requis
Célébrations, méditations				
Réunions				
Cours et ateliers				
Lectures				-7



2. Inspections

- En collaboration avec le SIM
- Préparation d'un aide-mémoire

3. Régularisation

Échanges en continu



2^e rencontre en novembre 2019

- État d'avancement
- Grands paramètres de la modification réglementaire
- Formation d'un comité de suivi



Comité de suivi de mise en œuvre de la démarche

Mandat

Lieu d'échange d'informations dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de l'arrondissement relative aux lieux de culte:

- L'amendement réglementaire;
- L'état d'avancement des inspections et du processus de régularisation;
- Les prochaines étapes à venir.

Engagement à faire le lien entre l'arrondissement et les autres établissements de même confession.



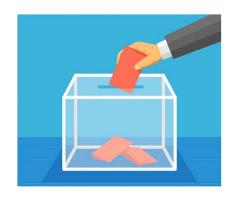
Comité de suivi de mise en œuvre de la démarche

Composition proposée

- 3 membres de la communauté musulmane
- 2 membres de la communauté protestante
- 2 membres de la communauté catholique
- 1 membre de la communauté des témoins de Jéhovah
- 1 membre représentant le conseil des leaders religieux
- 1 membre observateur
- 2 représentants de l'arrondissement

Fréquence des rencontres

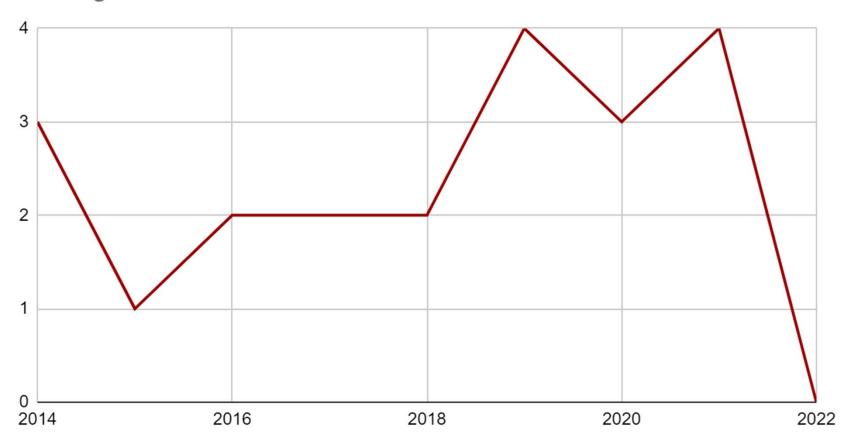
Établie avec les membres.





Bilan

Demandes pour l'usage lieu de culte en vertu du règlement sur les usages conditionnels





Bilan

- Six (6) lieux de culte ont obtenu une autorisation depuis l'entrée en vigueur de la modification réglementaire
- Parmi les lieux de culte dérogatoires, la moitié a déménagé ou a cessé ses activités
- Processus de régularisation à compléter
 - Besoin de poursuivre le dialogue



Exemples de projets autorisés

